

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 avril 2020 à par conférence téléphonique.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-04-168 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
 - o 4.2. Adoption. Règlement modifiant le règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales par catégorie d'immeubles et toutes autres taxes et tarification pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2020

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-04-169 ADOPTION. RÈGLEMENT CONCERNANT LES MESURES D'HYGIÈNE EN TEMPS DE CRISE.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2020-986 concernant les mesures d'hygiène en temps de crise, lequel est attaché à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-04-170 ADOPTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES PAR CATÉGORIE D'IMMEUBLES ET TOUTES AUTRES TAXES ET TARIFICATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 1er avril 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2019-981-1, lequel modifie le règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales par catégorie d'immeubles et toutes autres taxes et tarification pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 8 h 10.

La deuxième période de questions a eu lieu à 8 h 16.

2020-04-171 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- DE clore la séance à 8 h 18.

ADOPTÉE à l'unanimité